

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'HONFLEUR

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 70138
14602 HONFLEUR CEDEX
MINITEL 24/24 08.36.29.11.11
CCP ROUEN 1396-13 G

SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

RUE EDMOND BLANC
DEAUVILLE
14800 DEAUVILLE

V/REF :
N/REF : 57 B 33 / A-1043

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'HONFLEUR CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 15/11/2002, SOUS LE NUMERO A-1043.

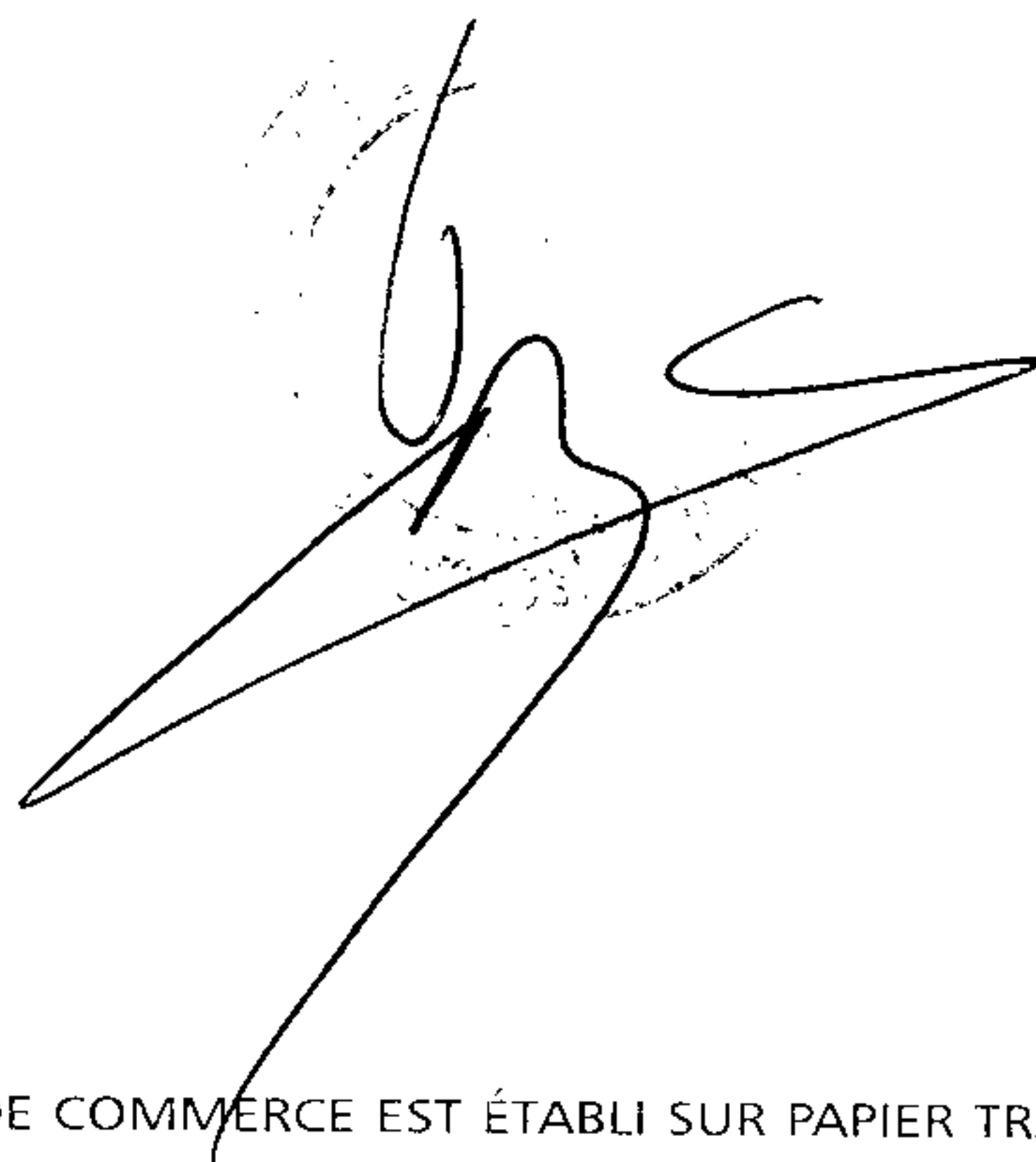
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/10/2002

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
SOCIETE ANONYME
RUE EDMOND BLANC
DEAUVILLE
14800 DEAUVILLE

R.C.S HONFLEUR 475 750 337 (57 B 33)

LE GREFFIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Greffier, is written over the bottom right portion of the document.

L'ORIGINAL DELIVRE PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ETABLI SUR PAPIER TRAME

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Société Anonyme au capital de 4 851 980 €, entièrement libéré
Siège social à DEAUVILLE (Calvados), 2 Rue Edmond Blanc
R.C.S. Honfleur B 475 750 337

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Vendredi 25 octobre 2002

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 OCTOBRE 2002

L'an deux mil deux, le Vendredi 25 octobre à 16 heures, le Conseil d'Administration de la Société des Hôtels et Casino de DEAUVILLE s'est réuni à Paris, dans les bureaux du Groupe LUCIEN BARRIERE, 35 boulevard des Capucines.

Sont présents :

- Monsieur Dominique DESSEIGNE	Président
- Madame Catherine DELMAS COMOLLI	Administrateur
- Monsieur Philippe QUENTIN	Administrateur
- Monsieur Laurent WEILLER	Administrateur
- Monsieur Christian MEUNIER	Administrateur
- Monsieur Eric PAPELIER	Administrateur
- Monsieur Philippe POUILLARD	Administrateur
- Monsieur Joël MINGASSON	Administrateur
- Monsieur Serge RAGOZIN	Administrateur
- Monsieur Benjamin COHEN	
Représentant la société Accor	Administrateur

Sont absents excusés :

- Monsieur Sven BOINET, Administrateur, qui a donné pouvoir à M. Benjamin COHEN pour le représenter.

Messieurs PADET et BAYLE, membres du Comité d'Entreprise, absents, se sont excusés..

Messieurs Francis LE BER et Philippe DENAVARRE, Commissaires aux comptes, convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, n'assistent pas à cette réunion.

Monsieur Jean-Pierre LEFRANC remplit les fonctions de secrétaire.

Le Conseil constatant la présence effective de la moitié, au moins, de ses membres peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

- Lecture et approbation du Conseil du 8 octobre 2002 ;
- Point sur la cession des marques LB et la fixation des redevances pour leur utilisation ;
- Examen et commentaires sur le compte de résultat prévisionnel au 31/10/02 ;
- Présentation du budget d'exploitation 2002/2003 ;
- Présentation du budget d'investissement 2002/2003 ;
- Point sur les dossiers " développement" ;
- Etat des cautions ;
- Conventions article L225-38 du Code de Commerce ;
- Démission d'un administrateur et cooptation d'un nouvel administrateur ;
- Questions diverses.



"-----"
"-----"

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVELLE ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président informe le conseil que par lettre en date du 10 octobre 2002, Monsieur Jean-François GROS lui a fait part de son souhait de démissionner, à compter de ce jour, de ses fonctions de Membre du Comité de Direction des jeux du Casino de Deauville et de son mandat d'administrateur, Monsieur GROS ayant pris d'autres fonctions au sein du Groupe Lucien Barrière.

Monsieur le Président propose au conseil de coopter en remplacement, en qualité d'administrateur, Monsieur Eric MICHELET, également Membre du Comité de Direction des jeux du Casino de Deauville.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean-François GROS de son mandat d'administrateur et statuant en application des dispositions de l'article L225-24 du Code de Commerce, décide de coopter Monsieur Eric MICHELET en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean-François GROS. Conformément à la loi, cette nomination, faite à titre provisoire, sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

"-----"
"-----"

Extrait certifié conforme,
le 7 novembre 2002

Eric PAPELIER
Directeur Général

